Economie du Cameroun

300 Fcfa

www.economieducameroun.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ALOYS ONANA

FILIERE MAIS

Ce qui a changé depuis l'arrivée de la CFC

- Réduction du taux de contamination
- Respect des dates de semis et périodes d'épandages
- 4000 hectares ravitaillés en intrants
- 1500 producteurs encadrés, la Compagnie Fermière Camerounaise (CFC) déplore qu'aucun camerounais ne possède un champ de maïs de 200 hectares et donne des clés pour un investissement léger et rentable dans la maïsiculture.

P 4,5&6

FUSION GICAM-E-CAM

P 9

Emmanuel Wafo interpelle le Comité des Sages du GICAM

Tél : (237) 679 61 55 52 Email : contact@economieducameroun.com N° 95 24 Avril au 1er Mai 2023

A.P.M

AGENCE DE PRESTATIONS MARITIMES S.A

Ports - Logistics - Projects - Supply Chain

Zone des Professions maritimes
BP: 12610 Douala - Cameroun
Tél.: (237) 233 434 777 - Fax : (237) 233 434 783
Email: info@apmmaritimes.cm

Douala, le 06 Avril 2023

NOTE D'INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

La société **APM SA,** partenaire de **JLS AFRICA SAS** est mandatée par **l'Etat Centrafricain** pour l'émission et la gestion des Bordereaux Electroniques de Suivi de Cargaison (**BESC**), **en ligne**, pour toutes marchandises en provenance ou à destination de la République Centrafricaine.

Ce mandat porte sur une gestion multimodale des BESC et inclut les arrivées par terre, mer et air.

A cet effet, nous portons à la connaissance des Transitaires, Transporteurs, Déclarants en douane, Armateurs et toutes autres entités intervenant dans le commerce international de la République Centrafricaine que ses bureaux sont situés à AKWA.

Nous comptons sur la collaboration de tous et informons nos partenaires que nous sommes entièrement disponibles et ouverts à toutes leurs préoccupations.

Siège : AKWA- Immeuble la Final derrière ELEGANCE PRESSING

Nos contacts : 658 66 62 11 / 652 14 09 80

Notre Adresse Email : sted.rca@jlsafricasas.com

Notre site web : jlsafricasas.com

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR GENERAL

AGENCE DE PRESTATIONS MARITIMES BP 12610 DOUALA Tél 33 43 47 77 A.P.M

Gabriel Manimben
ADG APM S.A.
Certifié de la CNUCED en Gestion Moderne des Ports

Des chiffres...

7 milliards FCFA

BGFIBank Cameroun décide de distribuer 7 milliards de FCFA de dividendes à ses actionnaires pour l'exercice 2022. C'est 70 % du bénéfice de l'année qui sera redistribué aux actionnaires de la filiale camerounaise au titre des dividendes, a-t-on appris à l'issue de l'Assemblée générale du groupe bancaire, réunie le 18 avril dernier. Il s'agit de BGFI Holding Corporation (70,69%), l'État du Cameroun (20%) et des privés locaux (9,31%).

52,5 milliards de FCFA

Selon le rapport sur l'économie camerounaise, qu'a publié le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat) dans le 18 avril 2023, « au 31 décembre 2022, et depuis le début de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique (APE) entre le Cameroun et l'Union européenne en août 2016, le montant total cumulé de la moins-value fiscale et douanière enregistrée est de 52,5 milliards de FCFA ».

Et des mots

Gabriel Mbaïrobé, ministre de l'Agriculture et du développement rural, en visite de travail à Plantations du Haut penja (PHP)

« Le chef de l'État encourage les partenariats publics-privés. La PHP est une agro-industrie qui fait non seulement dans l'encadrement des petits producteurs mais aussi dans le développement des nouvelles technologies et ils viennent d'ouvrir une nouvelle filiale qui permet d'assurer la disponibilité des engrais et des produits phytosanitaires sur les champs. »

Sylvestre Magloire Tamo, Conseiller économique Consulat de Monaco

WISDOM INTERNATIONAL LTD

Le succès ne se trouve pas sur des sentiers balisés. Bien souvent, il faut de l'audace pour découvrir trésor dans les méandres des choses que la plupart néglige.

Sylvestre Magloire Tamo
CEO WISDOM INTERNATIONAL

It's possible !

Economie du Cameroun
www.economieducameroun.com

Direction administration publicité
Tél : (237) 679 61 55 52 Email :
contact@economieducameroun.com
Edité par **First Media group**

Directeur de la publication
Aloys Onana
Rédacteur en Chef
Albright Fandono
Conseiller à la Rédaction
Parfait N. Siki
Débora Ngo Tonye
Directeur Administratif et Financier
Reine KOUNA
Secrétaire de rédaction
Emile Emmanuel Nkoa

Rédaction Centrale
Aloys Onana, Albright Fandono, Roger Powell Messasa, Emile Emmanuel Nkoa, Reine Kouna, Godlove Tekam

Mise en page
Claude Bernard Nyot
Tél. 237 699 83 28 81
Impression
JVGRAF
Distribution
Cameroun,
Groupe çapresse

FILIÈRE MAÏS

Ce qui a changé depuis l'arrivée de la CFC

4000 hectares ravitaillés en intrants, 52 coopératives accompagnées, 1500 producteurs encadrés, l'entreprise qui déplore qu'aucun camerounais ne possède un champ de maïs de 200 hectares donne des clés pour un investissement léger et rentable dans le maïs.

La Compagnie Fermière Camerounaise (CFC) a ouvert ses portes en juin 2021. Inaugurée par le Premier ministre chef du gouvernement Joseph Dion Ngute, l'entreprise a fixé le cap de ses ambitions. Ce qui ressort entre autres, la production de 20.000 tonnes de gritz de maïs, et 36.000 tonnes de farine de maïs alimentaire. L'usine a une capacité production annuelle évaluée à 40.000 tonnes de maïs brut. Ici sont également produits des aliments pour bétail, soit 11.400 tonnes annuelles. L'infrastructure dispose en outre d'un couvoir d'une capacité de 112.500 œufs à couver et 90.000 poussins d'un jour par semaine.

Des avancées depuis le lancement de cette agro-industrie sont notables. Des procédés scientifiques plus sophistiqués ont pris place en remplacement des connaissances empiriques, le maïs camerounais jadis aux prises avec certaines maladies trouve peu à peu le chemin de la compétitivité. « 60 % du maïs produit au Cameroun est contaminé par une toxine qu'on appelle la mycotoxine. Mais elle n'est pas vulgarisée sur le territoire national. Les solutions ne sont pas encore trouvées, elles sont en cours, nous y travaillons », confie Abdel Malik Njoya, responsable Amont Recherche et développement agricole chez CFC.

La stratégie de cette entreprise qui révolutionne le maïs camerounais est d'accompagner le maximum des camerounais à adopter la culture de cette ressource économique aux retombées multiples. Et cette année en l'occurrence, les ambitions sont grandes. « *L'année dernière sur le terrain nous avions 20 agents sur tout le territoire national. C'était compliqué. La réalité c'est que 80 à 85 % des producteurs sont de petits producteurs. C'est des gens qui ont deux hectares, trois hectares et la distance entre les producteurs est de 50 voire 100 Km. Il y avait donc un agent qui avait une moto, qui parcourait toute ces distances. C'était fastidieux. Nous étions conscients de n'être pas proches des producteurs. Nous avons donc augmenté les effectifs : là nous en avons 35 agents sur le territoire national. Nous avons rajouté quelque chose : à chaque coopérative, nous avons demandé de donner deux personnes, chaque personne a 20 hectares. Nous formons la personne qui suit la coopérative chaque jour et nous passons après pour voir si l'itinéraire de culture est respecté ou pas. Nous étions sur 4000 hectares l'année dernière, cette année nous serons sur 5000 hectares d'accompagnement* », indique le responsable Amont Recherche et développement agricole rencontré plus haut.

Chiffres clés

Chez CFC, le challenge est d'améliorer les habitudes des producteurs en joignant le tandem quantité et qualité. Ce qui se fait à travers de nombreuses actions sur le terrain. Au sujet de la campagne 2021/2022, les données chiffrées indiquent que 4 Régions (Nord, Adamaoua, Ouest et Centre) ont été accompagnées. Durant la période sous revue, 4000 hectares ont été ravitaillés en intrants agricoles, notamment des semences, herbicides, insecticides, engrais. Ces espaces ont en outre bénéficié des appuis techniques.

La dernière campagne agricole a vu l'encadrement de 52 coopératives, 20 d'entre elles ont été édifiées à la mise sur pied de projets de maïs, 1500 producteurs ont été accompagnés et 2900 producteurs ont bénéficié des appuis techniques. La CFC ressort l'accompagnement et la mise sur pied d'une interprofession regroupant 200 organisations paysannes à l'Ouest, sont autant de faits marquants de cette entreprise qui, la dernière saison, a mobilisé 500 camions, 17 stagiaires autour de 15 problématiques liés au maïs. « *Dans un contexte de flambée de prix des intrants, la diminution des surfaces agricoles cultivables, diminution conséquente de la production sur l'échelle nationale, l'augmentation du prix du carburant et problème climatique, on note positivement l'évolution de rendement des agriculteurs : 1.2 tonnes/ha contre 2.3 T/ha* », pointe la CFC.

A l'en croire, l'on a obtenu l'amélioration de la qualité (40 % contre 98 %), la courbe évolutive de l'apprentissage des itinéraires techniques de culture. Le respect des dates de semis et périodes d'épandages, le respect strict des doses à l'hectare, le respect des densités sont autant d'avancées mis sur la table. « *L'année dernière, les gens vendaient le maïs sale, cette année le maïs qu'on a eu est très propre, même le maïs qu'on trouve sur le marché. Cela veut dire que notre encadrement évolue, les tests qualité indiquent que le maïs camerounais est de plus en plus conforme. Si dans trois ans cette dynamique continue, CFC va acheter le maïs à l'aveuglette* », déclare Abdel Malik Njoya.

Aloys Onana

ABDEL MALIK NJOYA, RESPONSABLE AMONT RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE CHEZ COMPAGNIE FERMIÈRE CAMEROUNAISE

« Nous étions sur 4000 hectares l'année dernière, cette année nous serons sur 5000 hectares d'accompagnement »

Dans cet entretien exclusif à Economie du Cameroun, l'on découvre la grande révolution que connait actuellement la filière maïs, grâce au savoir-faire qu'y développe la Compagnie fermière Camerounaise (CFC).

La Compagnie Fermière Camerounaise a été lancée en 2021. Comment accédez-vous à votre matière première, le maïs ?

Nous sommes actuellement concentrés sur le Nord : 70 % de notre production provient de là. Sauf que la production de ce côté dépend de la CNPCC (Confédération nationale des producteurs de coton au Cameroun, qui dépend de la Sodecoton) et comme cette année il n'y a pas des engrais, ajouté à cela des problèmes d'élections pas encore résolus dans cette structure, des gens ont produit moins de maïs, l'absence d'engrais a impacté toute la filière. Donc moins d'engrais, moins de production.

Quid de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur la filière maïs…

Cela a un impact chez nous. Nous accompagnons techniquement toutes les associations, toutes les fédérations et derrière, nous achetons le maïs chez eux. Ils n'ont presque pas eu d'engrais et cela a eu des conséquences sur nos performances. Deuxièmement, la flambée des prix des intrants sur le marché international a contraint à la réduction des espaces cultivés. Ceux qui étaient à 10 hectares ont réduit à 2 hectares. Et quand quelqu'un a réussi à faire 2 hectares, il n'a pas vendu très vite son maïs. C'est à présent que les maïsiculteurs commencent à déstocker leur produit au prix de 40 francs, 50 francs en plus du prix de l'année dernière.

“Nous avons 35 agents sur le territoire national cette année.”

L'année dernière il s'élevait à combien ?

L'année dernière la tendance des prix de manière globale était de 198 francs le kilogramme. Cette année nous sommes au tour de 250 francs le kilogramme. Même le prix du maïs a pris de l'inflation.

Quelles suggestions faire pour essayer de juguler, trouver une solution salvatrice ?

Cette année nous avons commencé à leur dire que nous allons mettre sur pied une plateforme qui devra réunir le ministère de l'Agriculture et la CFC dans un premier temps. Dans un second temps, nous allons l'ouvrir à d'autres sociétés qui consomment du maïs. Il nous avait été demandé de fournir de la documentation, notamment les producteurs qu'on accompagne, les semences qu'on utilise, la cartographie. Car il faut le souligner, la CFC, au-delà de tout, en plus de l'accompagnement, fait la recherche. Pourquoi ? Parc que 60 % du maïs produit au Cameroun est contaminé par une toxine appelée la mycotoxine. Mais elle n'est pas vulgarisée sur le territoire national. Les solutions ne sont pas encore trouvées, elles sont en cours, nous y travaillons.

La mycotoxine se manifeste comment ?

Elle abime la production. Des gens qui la consomment mettent à mal leur santé. Du coup nous n'avons pas le droit d'acheter ce maïs. C'est pourquoi nous testons d'abord tout le maïs que nous achetons pour voir s'il n'a pas cette toxine. Si la production est saine, nous l'achetons. Nous avons rencontré le Minader (ministère de l'Agriculture) qui est preneur qu'on mette sur pied un colloque pour discuter de la mycotoxine. Nous avons fait une teambulding au Nord au mois de mars et il y avait des éléments du Minader qui étaient là. Notamment la cellule de la direction des céréales, nous avons fait une restitution de la teambulding sur un document qu'on a renvoyé au niveau de la direction et c'est à partir de ce document d'ailleurs qu'ils doivent nous appeler pour qu'on finalise la plateforme.

S'il fallait estimer le taux de la mycotoxine dans le maïs camerounais, on le mettrait à quel taux ?

Des données produites en 2020 estimaient à 58 % le taux de contamination du maïs camerounais.

Ce taux doit avoir baissé entre temps…

Je pense plutôt qu'il a plutôt augmenté dans certains endroits. Mais je pense qu'au Nord, ce taux a diminué, parce que ce que de ce côté, les gens commencent à comprendre que la CFC est là et que nous avons une autre façon d'acheter le maïs. Tout le monde sait que quand nous venons acheter, nous le testons. A notre arrivée, cela était très difficile, des gens n'en voulaient pas. Arguant que cela faisait des décennies qu'ils consommaient leur maïs sans aucun souci de santé. Cette mentalité a cédé la place à l'acceptation des tests.

Le test consiste en quoi ?

Nous prenons la racine carrée du nombre de sacs. S'il y a 21, nous en prenons 5, on écrase le maïs qu'on met dans des tubes, on y met des réactifs. Un peu comme le test PCR. Quand ça affiche deux barres, ça veut dire qu'il y a la contamination, et si ça affiche une barre, ça veut dire qu'il n'y pas de contamination.

Comment la CFC se projette en cette année 2023 ?

L'année dernière sur le terrain nous avions 20 agents sur tout le territoire national. La réalité c'est que 80 à 85 % des producteurs sont de petits producteurs. C'est des gens qui ont deux hectares, trois hectares et la distance entre les producteurs est de 50 voire 100 Km. Il y avait donc un agent qui avait une moto, qui parcourait toute ces distances. C'était fastidieux. Nous étions conscients de n'être pas proches des producteurs. Nous avons donc augmenté les effectifs : nous avons 35 agents sur le territoire national cette année. Nous avons rajouté quelque chose : à chaque coopérative, nous avons demandé de donner deux personnes, chacune ayant 20 hectares. Nous formons la personne, qui suit la coopérative chaque jour et nous passons après pour voir si l'itinéraire de culture est respecté ou pas. Par ailleurs nous étions sur 4000 hectares l'année dernière en termes d'accompagnement. Cette année nous serons sur 5000 hectares. Les contrôleurs de culture seront à peu près 100, qui sont indirectement liés à nous. Nous leur demandons des rapports et nous leur payons par mois. Ils sont payés 3 francs le kilogramme de maïs, cela leur permet de se déplacer en moto, pour pouvoir suivre la production et derrière, nous avons des suivis mensuels, des agents sur le terrain font le suivi hebdomadaire avec eux.

L'année dernière c'était la première fois que nous accompagnions les producteurs. Cela nous a permis de comprendre que le producteur, quand il finit de semer et qu'il arrive au niveau de la récolte, parfois il n'a pas d'argent. Nous avons compris que nous devons à un moment être disposés à aller récolter à sa place. Ça demande de la logistique. Nous avons compris qu'il y a des endroits surtout à l'Ouest où cela est nécessaire. Au Nord il n'y a pas de problème. L'Ouest a une particularité c'est que la CFC achète le maïs à 14 % du taux d'humidité. L'Ouest est humide tout le temps. C'est-à-dire pendant qu'on attend que l'on descende à 14% d'humidité, vous arrivez en période de rentrée scolaire, le producteur n'attend pas ! Cette année, ce qui va se passer, c'est que nous allons installer les séchoirs. A 18 % ou 20 %, nous entrons, nous récoltons à sa place, nous retirons notre part et on lui donne sa part. Maintenant nous avons un prix d'achat du maïs qu'on accompagne. Nous récupérons le maïs à la valeur de notre accompagnement, sans rien ajouter au-dessus.

C'est-à-dire ?

Si on vous accompagne à 400 mille FCFA, nous récupérons le maïs de 400 mille. On le récupère parce qu'on a donné des intrants. C'est ce que le Nigéria fait au Nord Cameroun. Le Nigeria accompagne, le sac de maïs que vous pouvez vendre à 14.000 FCFA, il achète à 9000 parce qu'il a accompagné. Nous à la CFC on ne fait

“Je rappelle que les produits et intrants que nous donnons peuvent faire récolter 4 tonnes à l'hectare”

“Les chiffres de 2018, pour faire 1000 hectares de maïs bien mécanisé, il faut un million d’euro (plus de 655 millions de FCFA). ”

pas cela. On donne le maïs et les intrants et on récupère ça sous forme de maïs. Une fois que vous nous a rendez le maïs, le surplus, vous le vendez au prix du marché. Je rappelle que les produits et intrants que nous donnons peuvent faire récolter 4 tonnes à l’hectare. Pour nous, récupérer nos produits, cela va peut-être coûter 1.8 tonnes l’hectare. Le reste lui appartient.

Il peut livrer à qui il veut…

Il peut livrer à qui il veut, nous ne l’obligeons pas à nous le vendre. Nous ne donnons pas d’exigence aux producteurs. Une fois qu’il nous a remboursé les intrants, si le marché est par exemple à 240 francs, la CFC achète à 240 francs. S’il ne veut pas il peut le vendre ailleurs. Ce n’est pas parce qu’on l’a accompagné que nous allons l’obliger à nous vendre sa production.

C’est vrai que par reconnaissance morale, il se sent presqu’obligé de vous le vendre…

Exact. C’est sur ce point-là que nous surfons. Nous leur disons, si vous voulez vendre le surplus de votre maïs, appelez nous en premier, proposez nous votre prix. De toute façon le prix au marché, tout le monde le connait. Vous ne peux pas aller vendre à quelqu’un d’autre à 240 alors que vous pouvez nous le vendre également à 240 francs. On leur dit la CFC est prioritaire sur le surplus. Ce n’est pas une obligation.

Lorsqu’on regarde le taux de mycotoxine, les machines-outils nécessaires pour une culture de maïs up to date, est-il aisé d’investir dans la maïsiculture au Cameroun ?

La mycotoxine apparait normalement sur deux phases : au champ. Il suffit de suivre les itinéraires de culture. La CFC explique comment il faut produire le maïs. Si on respecte ce cheminement, il n’y a pas de problème. La deuxième phase, c’est au niveau de la conservation. Le producteur, quand il a un grand stock, un maïs récolté très souvent humide, il le met dans des magasins. C’est ça qui contamine la conservation. Il conserve parce qu’il n’a pas de preneur parfois, ou bien parfois parce qu’il attend que le prix du maïs grimpe pour pouvoir vendre. Mais nous commençons déjà à maitriser la mycotoxine. A la CFC nous avons une cellule de recherche qui y travaille. Au Nigeria ils ont réussi en mettant sur pied un produit appelé Aflasave qui est repondu au champ 15 jours avant la floraison.

Et à partir de là, ça peut inhiber tout ce qui est mycotoxine. L’on peut récolter son maïs sans problème au niveau du champ. Mais après il faut surveiller la conservation. Sauf que, eux ils avaient une seule souche de mycotoxine qui était présente. Nous au Cameroun en avons 52 souches ! Le premier travail fait l’année dernière a consisté à classifier ces souches en 04 compartiments. Le deuxième boulot qu’on est entrain de faire, c’est qu’on a décidé l’essai expérimental à Mbankomo où il y a l’usine, nous avons des essais dans tous les bassins de production, on suit, on fait des contaminations de mycotoxine pour trouver la solution la plus adéquate pour lutter contre la mycotoxine au niveau du champ.

Pourquoi ne pas tester l’Aflasave au Cameroun ?

On va le faire aussi et voir les endroits où ça marche. Ça peut marcher au Nord sans marcher à l’Ouest, au Centre. On va répandre cela cette année pour essayer de voir, mais après il faut l’autorisation du ministère. Ils n’ont pas le droit de venir distribuer cela au Cameroun.

Il ne comporte pas de risques sanitaires ?

C’est un bio fongicide qu’on utilise sur les exploitations agricoles.

Que dire aux jeunes qui veulent investir dans la filière maïs, il faut beaucoup trop d’argent pour un bon départ ?

Le président Macron est passé au Cameroun, il a parlé de l’agriculture. Dans le discours du chef de l’Etat (Paul Biya) il a encore parlé de l’agriculture. Après ces discours, tout le monde voulait faire l’agriculture. Sauf que les gens qui veulent faire de l’agriculture sont ceux qui ne l’ont jamais faite. Et quand quelqu’un arrive, il veut faire 1000 hectares d’un coup. En temps normal, les chiffres de 2018, pour faire 1000 hectares de maïs bien mécanisé, il faut un million d’euro (plus de 655 millions de FCFA). Cela implique des silos, séchoirs, tracteurs, moissonneuses, main d’œuvre, épandeuses, semences, urée etc.

Et le retour sur investissement ?

Il y a le retour sur investissement à partir de trois ans. Aujourd’hui au Cameroun en dehors du général Ivo qui fait de grandes superficies, ou encore Laurent Nkodo à Nkoteng qui arrive à faire 150 hectares, aujourd’hui au Cameroun je n’arrive pas à trouver quelqu’un qui fait 200 hectares de maïs. Jusqu’aujourd’hui, les tours qu’on a faits, on n’en trouve pas. Au Nord il y a un quelqu’un qui a fait 150 hectares. Au-delà de ça, quand on trouve 100 hectares, c’est l’œuvre de plusieurs agriculteurs. Mais un seul producteur, mécanisé, qui fait 500 hectares, il n’y en a pas.

Quid des semences ?

Il y a deux types de semences : la composite, une variété locale fortifiée par l’IRAD. L’hybride c’est des variétés étrangères. Avec cela tu as 8 tonnes à l’hectare en moyenne. Avec la composite locale tu es capable d’avoir 4,5 à 5 tonnes à l’hectare. Il a toujours existé un problème au Cameroun c’est que si vous allez au ministère et que vous demandez à combien on doit vendre le maïs pour que le producteur s’en sorte, personne ne peut vous répondre, parce que chaque région écologique a son compte d’exploitation. Ce qu’on arrive à faire, c’est d’uniformiser tous les prix car le prix que vous voulez peut être accepté dans certains bassins, et chez d’autres ça ne marche pas. C’est pour cela que nous à la CFC avons changé la stratégie car l’année dernière, à l’Ouest il y avait un seul prix : c’était 170 francs le kilogramme. Le Nord était à 150 francs le kilogramme, donc enfin il n’y avait pas de compte d’exploitation. Mais ça c’est handicapant parce qu’au Nord, que nous avons segmenté en 4 endroits, la partie Gachiga qui prend tout le Mayo Oulo en montant, il y a la partie Mayo Rey qui prend la zone de Tcholiré, la partie de Ngon, et il y a la partie de Pitoa, ce qui nous a contraint à avoir 4 comptes d’exploitation dans la zone du Nord et de pouvoir répondre à l’attente du producteur.

“Aujourd’hui au Cameroun en dehors du général Ivo qui fait de grandes superficies, ou encore Laurent Nkodo à Nkoteng qui arrive à faire 150 hectares, aujourd’hui au Cameroun je n’arrive pas à trouver quelqu’un qui fait 200 hectares de maïs. ”

Et à l’Ouest ?

Nous y avons 8 compartiments différents, et on y a eu 8 prix différents. Après le producteur n’arrive pas à comprendre pourquoi 200 ici, 180 là-bas. Il oublie que celui qui est à Ngambé Tikar par exemple, quand on dit livraison magasin Foumbot (nous emmenons tous nos produits vers un magasin principal. A l’Ouest c’est Foumbot, au Nord c’est Garoua, dans l’Adamaoua c’est Ngaoundéré et dans le Centre c’est Mbandjock). Donc quand on dit livraison intermédiaire magasin à 185 francs le kilo, celui qui est à Kouoptamo à 15 km de Foumbot, lui ça l’arrange. Celui qui est à Ngambé Tikar qui doit payer 3500 francs pour prendre le sac et l’emmener à Foumbot, son business est entrain d’être tué ! D’ailleurs il ne va pas vous livrer le maïs, parce que vous n’avez pas voulu voir la réalité en face.

Et donc ?

La CFC se met à la place du producteur. Cette année à l’Ouest nous avons distribué les engrais, il y a eu des pluies, après il n’y a plus rien eu. La réalité c’est qu’ils ne vont pas faire 4 tonnes à l’hectare. J’en suis conscient. Je mets la pression en tant que CFC, mais je sais que personne ne fera 3.5 tonnes. Mais à cette performance, le décalage de 500 kilos, il y a aura un problème de trésorerie. Au lieu de 230 francs, peut-être je vais leur proposer 250. Mais je ne leur encore rien dit. Car il faut encore compter la manutention, le transport. Nous comptons sur le Minader, nous lui disons, vous donnez beaucoup de subventions, vous donnez souvent des semences de façon gratuite, mais nous aujourd’hui CFC, nous sommes un acteur majeur sur le maïs, quand vous portez un projet sur le maïs, vous devez quand même nous en dire un mot. Par exemple, nous sommes entrain de donner un tracteur, où pensez-vous qu’on puisse le faire ? Nous on sait où on peut donner ce tracteur car il y a des endroits où nous avons regroupé des producteurs en régie. Avant les producteurs étaient éparpillés. Cela fait deux ans que personne n’a pris de congés chez CFC. La campane à l’Ouest finit entre janvier et février, au Nord elle finit au mois de mai. Là pour le Nord il faut un mois pour préparer le semis : pointer le GPS, allez revoir les surfaces que vous allez accompagner car ce n’est pas à l’aveuglette.

En clair vérifier les déclarations d’agriculteurs….

Oui ! Si quelqu’un demande qu’on l’accompagne sur 100 hectares, il faut qu’on aille les voir, y passer le GPS pour voir s’il a vraiment les 100 hectares pour ne pas faire un accompagnement de 100 hectares à quelqu’un qui a 10 hectares. A l’Ouest nous avons retiré les producteurs qui ont 2 hectares. On est allé voir les chefs de village, on leur dit c’est votre localité, elle doit se développer, ils ont donné des lopins de terre de 100 hectares, nous avons subdivisé ces lopins de de terre, on a mis des gens qui avaient deux hectares, les chefs ont été gentils, ils n’ont pas demandé de location. Aujourd’hui 85 % des gens qui sont de petits producteurs, si vous voulez les accompagner il faut leur donner des appareils manuels et non des tracteurs.

L’année prochaine, chacun des producteurs de 20 hectares, aura en plus des intrants, un packaging de semoir épandeur à 225.000 FCFA. Car donner un tracteur pour deux hectares, c’est du gaspillage. Nous allons maximiser notre présence aux côtés des agriculteurs de maïs pour que cette filière, comme jamais, contribue à la marche économique du Cameroun. Je connais quelqu’un à l’Ouest qui est à 850 millions de mécanisation, mais il n’arrive pas à faire 50 hectares. C’est du gaspillage, il n’est pas seul. Aujourd’hui le producteur de maïs a encore besoin de petits équipements!

Pour terminer ?

L’année dernière, les gens vendaient le maïs sale, cette année le maïs qu’on a eu est très propre, même le maïs qu’on trouve sur le marché. Cela veut dire que notre encadrement évolue, les tests qualité indiquent que le maïs camerounais est de plus en plus conforme. Si dans trois ans cette dynamique continue, CFC va acheter le maïs à l’aveuglette. Je rappelle que nous n’achetons et ne travaillons qu’avec le maïs camerounais. Un test coûte cher, il nous revient à 25.000 francs. Si j’enlève la marge du test, CFC va le mettre sur le prix du maïs.

Propos recueillis par Aloys Onana

INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

Après la Présidence de la Bdeac, le Cameroun et le Tchad de nouveau en désaccord

Au lendemain de la vive tension entre ces deux pays, relative à la présidence de la Banque de Développement des États de l'Afrique centrale (Bdeac), revendiquée par le Tchad, et finalement attribuée au Cameroun (Dieudonné Evou Mekou, président de la Bdeac), Ndjamena a rappelé ce 20 avril 2023, son Ambassadeur au Cameroun, S.E Djida Moussa Outman, « pour consultation », indique un communiqué publié par le Dr. Gali Ngothe Gatta, le Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République du Tchad. Ndjamena juge « inamicale », l'attitude de Yaoundé sur certains dossiers sous-régionaux, dont ceux concernant Exxonmobil et Petronas.

Cette décision diplomatique du Tchad fait suite, d'après le même communiqué, à la signature d'un accord de cession par une filiale de Savannah Energy, la Smil, de 10 % de son capital social à la Société nationale des hydrocarbures (Snh). Ce que Ndjamena ne digère pas: « *la Présidence de la République du Tchad informe l'opinion nationale et internationale de la persistance dss différends qui se créent entre le Tchad et le Cameroun, notamment autour de la question de la prétendue acquisition des actifs de l'ex-Esso par la nébuleuse Savannah Energy* », mentionne le communiqué.

Ndjamena proteste, ainsi, contre les agissements de Yaoundé. Le Dr. Gali Ngothe Gatta, dénonce « *des agissements inamicaux et contraires aux intérêts du Tchad posés par les représentants du Cameroun dans les conseils d'administration de Cotco et Totco….Il est à noter que dès l'entame des discussions au sujet de la venue de la Société Savannah Energy au Tchad, il est apparu que derrière cette société, gravitaient de nombreuses personnalités Camerounaises et d'autres pays Africains, qui n'ont cessé de d'interférer auprès des officiels Tchadiens* ».

Rappelons que le 23 mars 2023, le Tchad avait procédé à la nationalisation des actifs du groupe Américain Exxonmobil, que le Britannique Savannah avait racheté pour une enveloppe de 250 milliards de FCFA. Le rachat par la Snh d'une partie du capital de la filiale de Savannah Energy, est considéré par le Tchad, comme un acte inapproprié de la part des autorités Camerounaises. Malgré les interpellations du Tchad « *par tous les canaux de communication existant entre le Tchad et le Cameroun* », ces derniers n'ont daigné répondre.

Ndjamena reproche par ailleurs à Yaoundé de n'avoir pas délivré sa non-objection sur l'acquisition des actifs de Petronas par l'État Tchadien, pour laquelle ce pays a déposé un dossier d'agrément auprès des services en charge de la concurrence de la Cemac. « *Le Tchad se trouve une fois de plus dans l'obligation de défendre ses intérêts et respectabilité et dénonce les agissements répétés du Cameroun et de ses représentants qui mettent à mal, dans ces dossiers et en Cemac, les relations entre mes deux pays. Par conséquent, le Tchad décide du rappel de son Ambassadeur auprès de la République du Cameroun* », termine le Ministre d'État, Secrétaire général de la Présidence de la République du Tchad.

Félix Beda

MAUVAISES PRATIQUES

Congelcam accusé de bloquer la place portuaire de Douala

Des mesures fortes seront déployées pour aboutir aux enlèvements de conteneurs frigorifiques contenant des produits halieutiques.

La place portuaire de Douala connaît à nouveau la triste situation de 2013 et 2014. Deux années qui sont restées dans les annales du Port autonome de Douala (PAD) comme des périodes au cours desquelles la congestion de ladite place économique avait atteint son pic, paralysant la fluidité des échanges commerciaux à l'intérieur du Cameroun comme dans l'ensemble des pays de la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (Cemac), dont les marchandises ont besoin du PAD.

Si les causes de l'ancienne congestion étaient imputables à plusieurs partenaires du PAD, cette fois, c'est Congelcam de Sylvestre Ngouchinghe [photo], le champion national en importations de poison surgelé qui est mis à l'index, ainsi que d'autres patrons de ce domaine d'activité économique, qui restent imperturbables malgré les appels à l'action de la Régie du terminal à conteneurs (RTG). Qui en date du 20 février 2023 leur a adressé un courrier, suivi d'une autre missive du directeur général de l'Autorité portuaire nationale (APN), des injonctions qui invitent à prendre des dispositions « *de décongestion du parc frigorifique du Terminal en procédant aux enlèvements immédiats des produits halieutiques.* »

En dehors de ces courriers restés lettres mortes, l'on note de multiples relances téléphoniques, mais aussi, « *les promesses d'enlèvement , les concertations, la réunion tenue le mardi 11 avril 2023 et les efforts d'accroissement de la capacité de branchement réalisés par la RTC* », qui constate, dans sa lettre aux importateurs et armateurs de conteneurs frigorifiques en date du 14 avril 2023 que « *les engagements pris ne sont pas tenus et la saturation du parc frigorifique s'est aggravée, transformant ainsi le port en un magasin de stockage.* »

Pour aller plus loin dans la quête d'une solution, le top management de la RTC préconise désormais un remède de cheval, une solution plus forte. Il est question d'enlever les conteneurs des produits halieutiques présents sur les prochains navires, procéder aux enlèvements du stock qui encombre actuellement le Terminal. « *Faute par vous de le faire, toute avarie qui surviendrait relèverait de votre seule responsabilité. J'ai donné instructions afin que des débarquements supplémentaires ne soient acceptés que dans la limite des prises dégagées par vos enlèvements* », gronde Lin Dieudonné Onana Ndoh dans un courrier dont copies ont été envoyées au ministère du Commerce, au directeur général de l'APN et directeur général du PAD.

G.T

TÉLÉCOMMUNICATIONS

MTN Cameroon pénètre le marché des Assurances Camerounais avec « Ayo recharge+ »

La présentation de ce produit d'assurance a été faite aux médias et à l'endroit des acteurs socio-professionnels. Ce, en présence de Marius Botha, Ceo de Ayo Holdings, du top management de Mtn Cameroon, et de son Ceo Mitwa Ng'ambi.

L'insurtech Africaine Ayo holding créée par le géant Sud-Africain des télécommunications Mtn a lancé ses activités au Cameroun avec des produits innovants, qui offrent aux consommateurs locaux une couverture sanitaire à des taux abordables, en cas d'accident, ou de décès. « *Ayo* » est une fintech et un courtier en assurances, filiale du groupe Mtn, qui propose des assurances numériques à travers l'Afrique.

Leatissia Enonga, Administrateur Directeur général de Ayo Cameroun estime que moins de 2% de la population Camerounaise est actuellement assurée, parceque « *la plupart des gens pensent que l'assurance est un produit de luxe. Mais nous voulons montrer que tous les revenus, peuvent sosucrire à une police d'assurance, à un coup abordable, face à des évènements inattendus* », a-t-elle déclaré.

Souscrit par Salam Life Cameroon filiale du groupe Sud-Africain Sanlam Assurances, « *Ayo recharge+* » est une police d'assurance qui fournit une couverture en cas d'hospitalisation ou dans le cas malheureux du décès de l'assuré, par le biais du compte Mtn Momo du client. Tout client Mtn Cameroun ayant un compte Mobile money est éligible à cette solution. En revanche, l'approbation des termes et conditions des services est obligatoire. Aussi, les périodes de couverture sont divisées par tranche de 30 jours, s'accumulent et expirent en fonction des recharges effectuées. Ce service est totalement gratuit pour le client.

Pour jouir de ce produit, le client disposant d'un compte Momo achète un forfait (forfait appel, forfait internet, forfait SMS), tape *126*296# ou s'inscrit sur www.ayo.co.cm. Et c'est par ces canaux que le client fait les réclamations concernant l'assurance. Ainsi, Ayo multiplie par 8 le montant de ses forfaits via Mtn Momo, en cas d'accident, et par 12 le montant de son forfait, en cas de décès, dans un délai de 30 jours. Par exemple, le client qui achète 100 FCFA de forfait via Momo, a droit à 800 FCFA d'indemnités d'accident. La couverture maximale est 200.000 FCFA.

Avec ce partenariat, Salam Assurance s'inscrit dans l'inclusion financière globale, dans un écosystème encore sous exploité. « *Nous devons mettre l'assurance à un niveau plus important que celui dans lequel il est actuellement. Nous avons 0,5% de pénétration en assurance-vie, moins de 0,2% en assurance non-vie. Le but avec Ayo et Mtn, c'est de pouvoir arriver à vulgariser l'assurance-vie, et la mettre à la portée de tout le monde. Il s'agit également d'offrir des produits qui sont à la portée de toutes les bourses* », a indiqué Vincent Ongono Ndzomo, le Chief executive officer de Sanlam Life Insurance.

Et ce dernier dajouter: « *afin qu'un Camerounais puisse avoir son assurance à 300 FCFA, qui le couvre soit en cas de décès ou d'hospitalisation. Pour cela, nous travaillons avec Ayo, parceque Sanlam n'est pas expert en digitalisation, comme Mtn. Ayo nous aide à distribuer ce produit, à pénétrer ce type de marché, qui n'est pas à notre porté aujourd'hui. Nous fondons bon espoir que cette initiative se poursuive sur d'autres produits d'assurance, et que le marché soit encore plus grand par rapport à l'inclusion financière recherchée* ».

Outre « *Ayo recharge+* », les clients peuvent également profiter de la fonctionnalité payante « *Autoboost* », qui offre une couverture encore plus importante, à chaque achat des forfaits Mtn, ou à chaque recharge de crédit de communication, en cas d'hospitalisation due à un accident ou à une maladie. Lancée en janvier 2017 en Ouganda, Ayo a depuis atteint plus de 20 millions de clients au Ghana, en Zambie, en Côte d'Ivoire, et en Ouganda. Tandis que d'autres marchés comme le Nigeria sont en cours de préparation, pour un lancement plus tard dans l'année. La société a versé 2,2 millions de dollars en indemnités.

Dim Dim

SOLIDARITÉ

50 millions FCFA pour le 3e Fonds d'aide Covid-19

La Fondation Prudence a remis le chèque y relatif à la Fondation Cœur et Vie.

Trois ans après la survenue de la pandémie de Covid-19, qui a endeuillé des millions de familles à travers le monde, paralysé l'économie mondiale et africaine en particulier, l'on n'est pas encore totalement sorti de l'auberge. Conscient de cette réalité, la Fondation Prudence, branche communautaire de Prudential Beneficial Life Insurance Cameroun, a, le 12 avril 2023, lancé à Douala son troisième Fonds d'aide Covid-19. Un chèque de 50 millions de FCFA a été remis à la Fondation Cœur et Vie dans le cadre du programme de santé Covid-19 relief fund.

Comme lors du deuxième fonds d'aide, c'est la Fondation Cœur et Vie qui est chargée de la mise en œuvre de cette troisième phase dont l'objectif est d'assister des hôpitaux dans la sensibilisation, le dépistage, la formation du personnel de santé en première ligne et les centres de santé communautaire à prendre en charge les patients atteints de complications post-covid, et les maladies cardiovasculaires. « *Nous avons tous vu que le covid a pris tout le monde de cours; personne n'était préparé. Et du coup, on s'est dit que dans ces moments difficiles, comme ceux qu'on a vécus pendant le Covid, il fallait apporter notre appui à la communauté. Le covid pour nous était une maladie qui touchait tout le monde, mais beaucoup plus les couches défavorisées. Raison pour laquelle, nous nous sommes investis dessus. Cette année, nous sommes à la troisième année. Au début, nous avons commencé par la prévention, ensuite nous avons suivi les patients et aujourd'hui, il est question de regarder quels sont les facteurs de risques. Docteur Armel Florent Djomou nous a listé le diabète, l'hypertension et les maladies respiratoires* », a confié Brain Kwenti, le président directeur général de Prudential Beneficial Insurance.

Cette campagne sera mise en œuvre dans les hôpitaux régionaux de Garoua, Bertoua, Ebolowa, Nkongsamba et l'hôpital Centrale de Yaoundé. L'ambition étant d'impacter 3,5 millions de personnes d'ici le mois d'août prochain. C'est en 2020 que le premier Fonds d'aide Covid-19 a été lancé au plus fort de la crise sanitaire afin de soutenir financièrement les communautés d'Asie et d'Afrique gravement touchées par la pandémie.

Franck Essomé

FUSION GICAM-E-CAM

Emmanuel Wafo interpelle le Comité des Sages du GICAM

Le Président de la Commission Economie et Développement de l'Entreprise au Gicam dans cette tribune, exige le respect des valeurs et principes du patronat camerounais.

Le 05 avril 2023, les Président du GICAM, Célestin Tawamba et de E-CAM Protais Ayangma, ont procédé dans une grande solennité, à la signature du Traité de fusion des deux organisations patronales. Cette fusion tant sur la forme que sur le fond, pose un certain nombre de problèmes que je dénonce et qui du point de vue de l'éthique et du droit rendent ladite fusion caduque.

Tout d'abord, je tiens à préciser que par essence, le regroupement des organisations notamment patronales est souhaitable dans un environnement où la dispersion des forces et des énergies est un facteur d'affaiblissement. Dans le cas d'espèce, ce regroupement est d'autant souhaitable que E-CAM est né d'un schisme au sein du GICAM et que ce qui peut apparaitre comme le retour des enfants prodigues, est salutaire. C'est dans cette optique que les membres du GICAM dans leur immense majorité, ont salué les propos du Président Tawamba qui lors de son investiture le 29 juin 2017 a déclaré « *L'exigence de rassemblement nous imposera de ne ménager aucun effort pour réunir et fédérer tous les Patrons au sein de la Maison Commune qu'est le GICAM… D'ores et déjà, nous tendons officiellement la Main à ceux qui, pour une raison ou une autre, ont tourné le dos à notre Groupement* ».

Mais qu'est ce qui fait problème ?

Le traité de fusion signé le 05 avril sans approbation des adhérents consacre explicitement la mort du GICAM. De manière invariable, il y est fait référence à : « l*a nouvelle centrale patronale* », « *Une Assemblée Générale constitutive* », « *de nouveaux statuts* », « *fusion-création », etc. Toutes choses contraires à l'esprit de consolidation de « la maison commune qu'est le GICAM* » prôné il y a 6 ans par Célestin Tawamba et repris en chœur par les adhérents du GICAM.

Le GICAM est un patrimoine national que personne ne peut se permettre d'aliéner

Faut-il le rappeler, le GICAM a 66 ans d'existence et le chemin parcouru a été jonché de défis que les pères fondateurs et les générations actuelles ont su et pu relever grâce au travail acharné de tous et à des efforts qui ont permis de faire du GICAM plus qu'une organisation, mais une véritable institution dans l'environnement camerounais. Mieux, le GICAM est un patrimoine national que personne ne peut se permettre d'aliéner dans le simple but d'assouvir des desseins individuels.

Le traité de fusion fait référence, à juste titre d'ailleurs, à la réparation de la « *fracture intervenue au sein du GICAM en 2008* ». Faut-il également le rappeler, les auteurs de cette fracture sont ceux-là même qui aujourd'hui ont signé l'acte de mort du GICAM. En 2008 Protais Ayangma et Célestin Tawamba étaient les têtes de prou de ceux qui ont claqué la porte pour aller créer E-CAM dont ils étaient Président et Vice-président. Je ne reviendrai pas sur le contexte de ce mouvement d'humeur, mais les faits sont intangibles et infalsifiables. C'est de l'aventure E-CAM que Célestin Tawamba est revenu au GICAM… par le sommet. Il n'est pas superflu d'imaginer que le projet de mise à mort du GICAM remonte à 2008 et son épilogue est proche. En tout état de cause, ceux qui ont à cœur de bâtir sur du rock en commençant par les adhérents du GICAM, devraient faire barrage à cette entreprise funeste.

Le traité de fusion dont il est question est une violation flagrante des statuts du GICAM

Au-delà de la mise à mort du GICAM qui consiste à gommer l'Histoire, le traité de fusion dont il est question est une violation flagrante des statuts du GICAM, ce qui est condamnable au double plan de l'éthique et du droit.

La fusion, d'après ses initiateurs entraine la modification des statuts du GICAM. Or d'après l'article 12 desdits statuts, seule l'Assemblée Générale Extraordinaire a compétence pour connaitre de la modification des statuts. Or aucune Assemblée Générale ne s'est réunie à ce jour pour débattre de ce projet qui semble acté. Plus grave encore, toute la cuisine se serait faite au niveau du Conseil d'Administration du GICAM ; or ce Conseil d'Administration a des attributions clairement définies à l'article 14 alinéa 4 des statuts du GICAM. Il n'a aucune compétence en ce qui concerne la modification des statuts.

Comble de paradoxe, le traité de fusion fait référence à la fois (i) à une Assemblée Générale constitutive d'une nouvelle organisation ayant ses propres statuts et (ii) à une modification des statuts du GICAM. Bien plus il y a est dit que « *Monsieur Célestin Tawamba, ès qualité de Président du GICAM, et au nom de cette institution, déclare qu'il sera proposé aux membres du GICAM réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, d'entériner le présent Traité de fusion dans les conditions prévues par les statuts du GICAM* ». Or l'article 12 des statuts du GICAM qui définit les compétences de l'Assemblée Générale Extraordinaire indique clairement et de manière pertinente que cette instance statue sur « *les modifications des statuts du Groupement* ». Plus loin, l'article 26 traitant de la dissolution stipule que « La dissolution ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux prescriptions légales… ». En définitive, s'agit-il (i) de la modification des statuts, (ii) de l'adoption du Traité de fusion, (iii) de l'adoption des nouveaux statuts de la nouvelle organisation, (iv) de la dissolution du GICAM ? Un véritable pataquès qui cache mal un dessein funeste.

Quand le syndrome du pouvoir éternel s'empare du patronat, nous bafouons nous-mêmes nos valeurs

Par ailleurs, où est donc passé le Comité des Sages du GICAM qui pourtant selon l'article 17 des statuts est « *l'instance mise en place pour veiller au respect des valeurs et principes du GICAM et pour apporter des conseils et des éclairages au conseil d'administration* ». Bien plus l'article 17 alinéa 2 traitant des attributions du Comité des Sages stipule entre autres que « *Le Comité des Sages fait office de gardien des Statuts du Groupement et des principes fondamentaux qui sous-tendent la gouvernance et le fonctionnement du GICAM* ». « *Il veille à l'application des statuts dans leur lettre et leur esprit, ainsi qu'au respect de la Charte éthique et de bonne gouvernance* ».

« *En outre, il est consulté pour avis de conformité sur les thèmes suivants :*

Les projets de modification des statuts ;

Les règles générales de fonctionnement du Groupement ».

Or à ce jour, le Comité des Sages semble n'avoir pas été saisi ni en ce qui concerne la fusion-création, ni sur l'éventualité d'une modification des statuts encore moins sur la dissolution du Groupement. Il s'agit donc d'un passage en force dont le but ultime est de consacrer l'hégémonie du Président Tawamba sur le patronat camerounais. En d'autres circonstance on parlerait du syndrome du troisième mandat.

En effet, les statuts du GICAM disposent à son article 14 alinéa 2 que « *le Président n'est rééligible qu'une seule fois pour un mandat de trois ans* ». Or le second mandat de Célestin Tawamba s'achève en décembre 2023. Il n'est donc plus éligible. Or la mise à mort du GICAM et la création d'une nouvelle organisation patronale lui ouvrirait la voie pour s'éterniser à la tête du patronat. Quand le syndrome du pouvoir éternel s'empare du patronat, nous bafouons nous-mêmes nos valeurs qui sont entre autres l'excellence, l'esprit d'équipe, l'intégrité, l'éthique, la solidarité toutes choses consacrées dans les statuts du GICAM.

Je suis intimement convaincu comme bon nombre de dirigeants que pour développer nos entreprises, l'économie de notre pays, nous devons plus que par le passé prendre nos responsabilités individuellement et collectivement pour contribuer à édifier un environnement plus vertueux. C'est pourquoi j'invite tous les adhérents à se préparer à dire massivement NON à la mise à mort du GICAM qui nous sera présentée lors de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire cette année.

Emmanuel WAFO
Chef d'Entreprise
Président de la Commission Economie et Développement de l'Entreprise au Gicam
***le chapô est de la rédaction**

UNIVERSITÉ DE DOUALA

Le Complexe de la professionnalisation financé par UBA entre en servie

Pour relever le défi, le recteur indique s'être appuyé sur le décret du 17 octobre 2005, dans lequel Paul Biya autorise des emprunts aux universités.

C'est une construction dont les travaux ont duré un an et quatre mois. Pour voir sortir de terre 67 salles de classe dont la capacité globale est de 8000 places. L'on y compte également 88 toilettes. Le site entièrement recouvert pour 635 mètre linéaires de pavé autocollant intégrant ainsi 5000 m² de voie piétonne et 2 Km de parking, 10 bureaux, une salle de soutenance de 100 places, une salle pour enseignants de 20 places, une salle de convivialité de 20 places, un transformateur de 400 KVA, un groupe électrogène de 160 KVA, un forage, entre autres.

Le tout pour 3 milliards 975 millions FCFA. « *Dans un environnement hostile* », se souvient le Pr Magloire Ondoa, le recteur de l'université de Douala. Qui dévoile la stratégie qui lui a permis de construire ce joyaux architecturale dans une université qui « *avait 20 millions de fonds propres en banque.* »

Pour relever le défi, le recteur indique s'être appuyé sur le décret du 17 octobre 2005, dans lequel Paul Biya autorise des emprunts aux universités pour se réaliser sous diverses strates. C'est donc ainsi que la banque UBA sera sollicité pour le financement des travaux. « *Vous avez eu l'audace de croire en UBA il y a deux ans, en signant un accord exclusif avec la banque afin de faciliter et centraliser les services de paiements au sein de cette grande institution. Vous avez cru aux promesses de cette même banque, pour accompagner les étudiants dans leur insertion professionnelle nous comptons à ce jour, environ 400 stages Professionnels, dont une centaine convertis en Contrat de travail à durée indéterminé. Vous n'avez pas manqué de croire à la volonté de UBA, d'accompagner cette institution universitaire dans le développement de ses projets, notamment infrastructurels* », salue Jude Anele, directeur général de UBA Cameroun.

Qui apprécie à sa juste valeur l'immense infrastructure dont l'entreprise dont tient les rênes au Cameroun a contribué en grande partie à la réalisation. « *Aujourd'hui, ce joyau architectural de 16 bâtiments de 8000 places peut témoigner de cette volonté manifeste. Je suis davantage plus ému quand je croise le regard des étudiants qui ont hâte de prendre possession de cet outil qui leur est consacré, et dont je suis certain qu'ils en tireront le meilleur parti.* »

UBA a mis à la disposition de l'université de Douala une enveloppe de 2,08 milliards FCFA. Avec l'inauguration du Complexe de la Professionnalisation qui a eu lieu le 14 avril 2023, Jude Anele renforce la leadership de la banque qu'il dirige et envoie un message aux entreprises. « *Ce complexe de la professionnalisation est aussi un appel du pied au monde des entreprises que je vois fièrement représenté ici, car en effet, le partenariat Université-Entreprise ne consiste pas seulement pour les entreprises à soutenir l'Université. Les entreprises doivent solliciter l'accompagnement de l'Université autant en ce qui concerne le renforcement des capacités, que sur la mise à jour des procédures, ou même l'échange des points de vue sur la formation des travailleurs de demain.* »

Pour Jacques Fame Ndongo, ministre de l'Enseignement supérieur, « *que la lumière soit, et la lumière fut. Dieu est l'alpha et l'Omega, personne n'est au-dessus de Dieu. Je suis venu magnifier le beau, le vrai, je suis venu saluer la lumière de Douala. Le patron de l'Enseignement supérieur interdit la somnolence scientifique et espère que le Complexe de la Professionnalisation de l'Université de Douala permettra d'avoir un étudiant, un emploi, afin que la Stratégie nationale de développement, boussole du développement du Cameroun*".

En rappel, au Cameroun, UBA compte aujourd'hui plus de 800 000 clients pour une couverture

territoriale de 21 agences sur le plan national. UBA se démarque par ses offres personnalisées, les solutions digitales innovantes qu'elle offre à sa clientèle et à ses partenaires, mais aussi une philosophie centrée sur la qualité de service à tous les niveaux.

Godlove Tekam

GESTION PUBLIQUE

Les performances de la commune d'arrondissement de Douala 1er en 2022

L'examen du compte administratif dégage un taux d'exécution de 64,71%, par rapport au budget, et de 87,3% par rapport aux émissions.

La Commune de Douala 1er clôture son budget 2022 avec des données qui satisfont l'exécutif municipal ainsi que la préfecture du Wouri. Avec un déficit des dépenses sur les recettes, évalué à une enveloppe de 715,98 millions de FCFA. L'on note un bon comportement des recettes par rapport à l'exercice 2021, malgré une contreperformance par rapport au budget réajusté. Les performances de 2022 ressortent la somme de 2,4 milliards de FCFA. Soit un taux de 62% (79% en 2021).

le budget de cette municipalité a été initialement arrêté en recettes et en dépenses, à la somme de 3,44 milliards de FCFA, puis revalorisé pour être fixé à 565,35 millions de FCFA, après inscription par autorisations spéciales d'un montant de 265,3 millions de FCFA de crédits transférés, au titre du Budget d'investissement public, et de 299,6 millions de FCFA de Dotation générale de la décentralisation. Ce qui donne un budget 2022 réajusté équivalent à 4,082 milliards de FCFA.

L'exécutif municipal note que la Commune de Douala 1er a réalisé des progrès sur son plan d'investissements et de campagne: l'on relève la poursuite de la réhabilitation des écoles bilingues municipales, les travaux d'assainissement de la voirie municipale, collecte des déchets plastiques, le curage des caniveaux, le soutien au système éducatif communal, aide aux hôpitaux de l'arrondissement, la création des espaces marchands entre autres.

Lors des travaux du 13 avril 2023, l'on a appris que 385,15 millions de FCFA restent à recouvrer pour 2022. Ce montant est formé principalement des droits de parkings, des recettes liées à l'occupation temporaire de la voie publique, et des quatrièmes trimestres de la Dotation générale de fonctionnement, ou des Centimes additionnels communaux. Le compte administratif 2022 de cette municipalité a été examiné et adopté.

Economie du Cameroun

AGRO

PHP renforce son partenariat avec Sodeac

PHP renforce son partenariat avec Sodeac

Plantations du Haut Penja est dans une nouvelle phase de son développement. Ce qui passe par la disponibilité des produits phytosanitaires et des engrais. Ces deux ressources doivent être non seulement disponibles pour les vastes champs de banane et de cacao de la PHP, mais aussi, servir aux cultivateurs, partenaires du champion national de la filière banane.

« *Le chef de l'Etat encourage les partenariats publics-privés. La PHP est une agro-industrie qui fait non seulement dans l'encadrement des petits producteurs mais aussi dans le développement des nouvelles technologies et ils viennent d'ouvrir une nouvelle filiale qui permet d'assurer la disponibilité des engrais et des produits phytosanitaires sur les champs* », déclare Gabriel Mbaïrobé, ministre de l'Agriculture et du développement rural (Minader).

Pour s'assurer des quantités importantes d'engrais, de produits phytosanitaires entre autres ressources qui peuvent contribuer à la santé des champs, la PHP s'est liée à la Société de développement agronomique Cameroun (Sodeac). Une entreprise qui travaille avec le Groupe BASF, présenté comme la plus grande entreprise de chimie au monde. *«La Sodeac s'est installée dans un créneau voulu par le gouvernement de la République à savoir, la facilitation des homologations des produits, la spécialisation, la fourniture de produits phytosanitaires et des engrais à la filière bananière. Aujourd'hui, forte de son expérience, il est normal qu'elle puisse diversifier son portefeuille de clients. Le rapport PHP-Sodeac est un rapport de client et de fournisseurs satisfaits* », confie Joseph Owona Kono, secrétaire Exécutif de l'Association bananière du Cameroun (ASSOBACAM).

La visite du Minader à la PHP le 19 avril a permis au membre du gouvernement de découvrir de nouvelles idées développées pour le traitement par drones des champs. De l'avis du patron de l'Agriculture, utiliser des drones fait partie de l'innovation technologique dans l'agriculture. Aussi, « *cela permet de développer des plantations villageoises car le problème que PHP avait jusqu'à présent été sur comment faire pour traiter les champs villageois sans détruire la biodiversité, sans produire de nuisance pour les riverains.* »

Evoquer les produits phytosanitaires pourrait susciter des questions écologiques. Ce que Gabriel Mbaïrobé minimise, s'agissant des produits Sodeac à la PHP. « *La PHP est une entreprise citoyenne qui peut être rassurée par ma voix que le gouvernement continuera à soutenir la filière banane. Les produits phytosanitaires permettent d'attaquer les maladies ou les prédateurs de la plante. Les produits phytosanitaires contribuent plutôt à assurer la santé des plantes. La technologie a fait que les produits phytosanitaires ont une rémanence assez courte de manière à ce que les matières actives de ces produits soient lessivées par les pluies ou par le temps. Nous ne croyons pas que ces produits attaquent la biodiversité.* »

EDC

RÉACTION

JOSEPH OWONA KONO, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF ASSOBACAM

« Il était important que le gouvernement apporte son appui à la PHP »

« La visite du ministre de l'Agriculture et du développement rural est un signal fort, un témoignage supplémentaire de l'accompagnement du gouvernement de la République dans le domaine de l'Agriculture. Nous avons comme partenaire la SODEAC qui était le clou central de cette visite à Njombé Penja. La Sodeac qui produit et commercialise des produits destinés à l'accompagnement d'une agriculture raisonnable ou raisonnée. Il était important que le gouvernement, qui apporte son appui aussi à la PHP, membre de la filière bananière camerounaise, et la Sodeac, qui accompagne les efforts de cette filière. Cette visite est la consécration de cet accompagnement, la perpétuation de cet accompagnement par le gouvernement. »

Propos recueillis par EDC

RSE

La touche d'André Onana

Dans le cadre du développement de ses activités la Fondation André ONANA et l'ONG Espagnole Chirurgiens en Action organisent la 2ème édition de la Campagne de Chirurgie à Yaoundé au Centre de Médecine du Sport du 17 au 28 Juin 2023.

Le programme de chirurgie concerne les enfants âgés de moins de 18 ans souffrant des pathologies suivantes : Hernies abdominales, circoncision, testicules non descendus, anomalies plastiques congénitales, séquelles : brûlures et traumatismes, tumeurs externes, urologie.

Ce programme est gratuit. N'hésitez pas à partager et à informer des proches et en parler autour de vous.

S.A.D.
Société d'Aménagement de Douala
Terrains & Logements

ELEGANT HOME

FOR SALE

Nous aménageons des lotissements pour une meilleure qualité de vie des populations.
Devenez propriétaire de votre espace et offrez l'opportunité à votre famille de vivre dans l'un de nos sites aménagés.

Tél: 677 06 62 04/693 61 98 73

DEPUIS 1998

www.sad-cameroun.cm